



REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église  
48300 NAUSSAC

Tél : 04 66 69 16 59, Tél : 04 66 69 06 41  
Courriel : [naussac-fontanes.mairie@orange.fr](mailto:naussac-fontanes.mairie@orange.fr)

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NAUSSAC-FONTANES DU 09 JUIN 2022.**

### **Ordre du jour :**

- \* Versement d'un fonds de concours au SDEE de la Lozère dans le cadre de l'enfouissement de la ligne HTA à Chausseuilles ,
- \* Adoption du contrat territorial avec le département de la Lozère 2022-2025,
- \* Décision budgétaire modificative N°1,
- \* Attribution du logement occupé actuellement par Mme Dumas à compter du 01 Juillet 2022,
- \* Dénomination de l'ensemble des voies communales,
- \* Voirie 2022,
- \* Subventions accordées aux associations,
- \* Attribution d'un lot du lotissement des Crouzettes à Mr et Mme Marin,
- \* Questions diverses.

#### Membres

**En exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Absents : 0**

**Procuration : 0**

**Convocation : 20 Mai 2022**

Le 09 Juin 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Brun Jean-Louis, Maire.

**Présents** : Mesdames Arnaud-Plagnes Stéphanie, Laroche Isabelle, Martin Séverine, Paulhac Cécile, Sanchez Evelyne, Surrel Laurence, Messieurs Ajasse Jean-François, Bacon Daniel, Brun Jean-Louis, Chambon Kilian, Chateauneuf Patrice, Gaillard Alain, Lair Didier, Lepori Gilles, Pascal Laurent.

### **1) Versement d'un fonds de concours au SDEE de la Lozère dans le cadre de l'enfouissement de la ligne HTA à Chausseuilles.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

**M. le Maire expose :**

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Renforcement et enfouissement HTA à Chaussenilles	169 169.46 €	Participation du SDEE	153 991.17 €
		Fonds de concours de la commune (40% montant hors taxes des travaux Moyenne Tension)	15 178.29 €
<b>Total</b>	<b>169 169.46 €</b>	<b>Total</b>	<b>169 169.46 €</b>

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celle-ci lors de la réception du décompte définitif de l'entreprise, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** la proposition de M. le maire ;

**S'ENGAGE** à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

**DECIDE** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

**2) Adoption du contrat territorial avec le département de la Lozère 2022-2025.**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025. De nouvelles opérations pourront être accompagnées tout au long de la période de contractualisation sur les fonds d'échelle départementale : projets structurants au rayonnement départemental ou en lien avec les orientations prioritaires des contrats, opérations retenues à des appels à projet ou bénéficiant d'un co-financement Leader ou projets courants d'un montant inférieur à 50 000 € HT proposés annuellement au Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires.

Cette nouvelle démarche initiée dès l'automne 2021 s'est achevée en ce début d'année par :

- Une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- Une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et les élus du Conseil Départemental en charge de la contractualisation permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- Du diagnostic du territoire et des enjeux en lien l'attractivité et l'accueil et la transition écologique et énergétique établis par les territoires réalisé conjointement,
- D'un rappel des grandes interventions du Département sur les territoires,
- De l'engagement du Département pour le bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé,
- Des engagements respectifs des parties,
- De la maquette financière.

Il rappelle également que dans la partie relative aux engagements des collectivités, les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à :

- Participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un Référent Accueil qui aura pour mission de :
  - Transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire
  - Orienter les candidats potentiels vers la cellule LNV,
  - Faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, etc.),
  - Répondre aux sollicitations de la cellule LNV en particulier pour le logement de futurs arrivants
  - Prévoir une clause d'insertion sociale dans les marchés publics d'opérations majeures accompagnées et listées en annexe 2 du contrat,

- Communiquer sur le contrat territorial et valoriser auprès du public la participation financière du Département.

**Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021 modifié par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

**APPROUVE** le projet de contrat territorial ci-après annexé, intégrant la maquette financière où sont inscrites en particulier les opérations portées par la collectivité,

**DESIGNE** Mr BRUN Jean-Louis comme Référent Accueil de la collectivité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

**Crédits proposés dans le contrat pour la commune :**

Voirie : 30 373 €

Aménagement du village de Chaussenilles : 129 414 €

Aménagement du village de Pomeyrols : 11 980 €

**3) Décision budgétaire modificative N°1.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que compte-tenu

- de la diminution du programme voirie 2022
- de l'adressage (nom des rues et numérotation) notamment
- du complément de programme (aire de jeux Naussac)

Désignation	Budgétisé avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
165 – Remb caution	3 000.00	0.00	500.00	3500.00
2128-152 Aménagement paysager du village	51 000.00	0.00	12 000.00	63 000.00
2128-114 Terrain de pétanque et aire de jeux Naussac	34 000.00	0.00	850.00	34 850.00
2151-154 Voirie communale	167 000.00	-20 000.00	0.00	147 000.00
238-154 Voirie communale avance	77 000.00	-10 000.00	0.00	67 000.00
<b>DEPENSES</b>		<b>- 30 000.00</b>	<b>13 350.00</b>	
1641- Emprunt en €	922 105.70	- 6 650.00	0.00	915 455.70
238-154 Voirie Communale Avance	77 000.00	-10 000.00	0.00	67 000.00
<b>RECETTES</b>	<b>0.00</b>	<b>-16 650.00</b>	<b>0.00</b>	

	<b>Budget après DM</b>
TOTAL GENERAL des <b>DEPENSES</b> INVESTISSEMENT	<b>2 266 048.00 €</b>
TOTAL GENERAL des <b>RECETTES</b> INVESTISSEMENT	<b>2 266 048.00 €</b>

**Le conseil municipal à l'unanimité des votants :**

**AUTORISE** la décision modificative de crédits précitée.

**4) Attribution du logement occupé actuellement par Mme Dumas à compter du 01 Juillet 2022.**

**Vu** le préavis déposé par Madame Dumas Renée en date du 23 Juin 2022 pour un départ le 30 Juin 2022,

**Vu** les demandes adressées à Mr le Maire en date de ce jour par Mme Brunel Barbara, Mme Texier Stéphanie, Mme Djarri Ingrid, Mr Confuron Claude, Mme Louche Evelyne;

**Vu** l'ensemble des documents transmis ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

**D'attribuer** à Mme Brunel Barbara le bénéfice de la location du logement situé 05 Rue de la Tour à Naussac pour un montant mensuel de 300 € ;

Le loyer ainsi fixé sera révisé chaque année, à la date du 01 Janvier en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ou en fonction de l'indice du taux d'évolution qui lui serait substitué.

**Autorise** Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en place du bail de location.

## **5) Dénomination de l'ensemble des voies communales**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire de NAUSSAC - FONTANES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 Avril 2022 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune.

Décide la création des voies et numéro suivants- ( conformes à la cartographie jointe en annexe)

1		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
3		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4	bis	Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
5		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
6		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
7		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
8		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
9		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
10		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
11		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
12		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
18		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
19		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
21		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
23		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
25		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
27		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
29		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
30		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
31		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
32		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
33		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
36		Avenue de la Tour	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
3		Impasse de la Ponteyre	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4		Impasse de la Ponteyre	Naussac	48301	Naussac-Fontanes
3		Passage du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
2		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
3		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
5		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
6		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
7		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
8		Rue de l'Église	Naussac	48300	Naussac-Fontanes



10		Rue des Sous-bois	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
11		Rue des Sous-bois	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
1		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
2		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
6		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
8		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
10		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
12		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
14		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
16		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
18		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
20		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
22		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
24		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
26		Rue du Lac	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
1		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
2		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
3		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
5		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
6		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
7		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
8		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
9		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
10		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
12		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
14		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
16		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
18		Rue de Réals	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
617		Rue du Donozau	La Valette	48300	Naussac-Fontanes
635		Rue du Donozau	La Valette	48300	Naussac-Fontanes
645		Rue du Donozau	La Valette	48300	Naussac-Fontanes
690		Rue du Donozau	La Valette	48300	Naussac-Fontanes
771		Rue du Donozau	La Valette	48300	Naussac-Fontanes
10		Chemin de la Cascade	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
17		Chemin de la Cascade	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
103		Chemin de la Cascade	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
115		Chemin de la Cascade	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
131		Chemin de la Cascade	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
38		Rue de la Croix	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
68		Rue de la Croix	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
82		Rue de la Croix	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
47		Rue de l'Ecole	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
67		Rue de l'Ecole	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
101		Rue de l'Ecole	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
114		Chemin de Trémoulet	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
14		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
37		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
48		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
97		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
232		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
309		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
475		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
504		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
526		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes



1425		Chemin de Granat	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
33		Chemin du Champ de l'Âne	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
47		Chemin du Champ de l'Âne	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
97		Chemin du Champ de l'Âne	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
100		Chemin du Champ de l'Âne	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
91		Chemin du Champ de l'Âne	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
43		Impasse de la Mare	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
50		Impasse de la Mare	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
55		Impasse de la Mare	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
57		Impasse de la Mare	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
10		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
25		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
38		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
47		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
61		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
88		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
89		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
159		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
195		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
206		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
214		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
235		Chemin de la Chaze	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1025		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1107		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1160		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1174		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1183		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1231		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1235		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1250		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1258		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1267		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1274		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1286		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1303		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1304		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1321		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1326		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1336		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1341		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1346		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1372		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1380		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1406		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1553		Rue de la Coste	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes
1849		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
1905		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2325		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2372		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2387		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2429		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2517		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2573		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2617		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2624		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2647		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes

2652		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2720		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2784		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2810		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
2823		Route des Gorges de l'Allier	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
17		Chemin du Pouzès	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
51		Chemin du Pouzès	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
75		Chemin du Pouzès	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
113		Chemin du Pouzès	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
60		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
100		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
121		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
133		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
164		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
167		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
189		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
190		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
207		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
216		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
259		Chemin de Lachamp	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
54		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
60		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
110		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
170		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
173		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
200		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
230		Impasse du Lavoir	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
13		Impasse du Couderc	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
37		Impasse du Couderc	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
85		Impasse du Couderc	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
24		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
97		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
119		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
141		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
148		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
215		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
238		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
334		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
335		Chemin des Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
13		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
34		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
37		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
60		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
71		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
97		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
100		Lotissement les Crouzettes	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
17		Chemin du Four	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
52		Chemin du Four	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
89		Chemin du Four	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
96		Chemin du Four	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
115		Chemin du Four	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
37		Chemin des Ribeyres	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
191		Chemin des Ribeyres	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
217		Chemin des Ribeyres	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
265		Chemin des Ribeyres	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
323		Chemin des Ribeyres	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes



1445		Chemin des Ribeyres	Chausseuilles	48300	Naussac-Fontanes
88		Rue de la Fontaine	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
18		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
21		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
42		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
50		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
60		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
80		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
86		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
119		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
150		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
166		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
212		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
222		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
228		Rue du Devès	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
21		Impasse de la Cure	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
29		Impasse de la Cure	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
33		Impasse de la Cure	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
45		Impasse de la Cure	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
17		Rue de Pierre Blanche	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
58		Rue de Pierre Blanche	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
60		Rue de Pierre Blanche	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
64		Rue de Pierre Blanche	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
72		Rue de Pierre Blanche	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
397		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
399		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
402		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
411		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
413		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
445		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
449		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
474		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
477		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
604		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
756		Rue du Clousel	Fontanes	48300	Naussac-Fontanes
180		Chemin de Chabanettes		48300	Naussac-Fontanes
21		Impasse des Marguerittes	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
45		Impasse des Marguerittes	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
47		Impasse des Marguerittes	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
100		Impasse des Narcisses	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
103		Impasse des Narcisses	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
20		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
60		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
90		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
143		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
148		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
225		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
231		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
311		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
312		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
341		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
369		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
407		Route du Belvédère	Faveyrolles	48300	Naussac-Fontanes
484		Chemin de la Crête		48300	Naussac-Fontanes
48		Chemin des Genêts	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
249		Rue des Frênes	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes

261		Rue des Frênes	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
279		Rue des Frênes	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
313		Rue des Frênes	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
317		Rue des Frênes	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
68		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
100		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
147		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
176		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
200		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
216		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
293		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
353		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
376		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
406		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
482		Rue des Pruniers	Le Mazel	48300	Naussac-Fontanes
35		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
50		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
60		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
72		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
80		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
99		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
117		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
120		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
168		Rue de Côte Brune	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
18		Impasse des Merisiers	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
38		Impasse des Merisiers	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
50		Impasse des Merisiers	Pomeyrols	48300	Naussac-Fontanes
1		Rue de Surgères	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
2		Rue de Surgères	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
3		Rue de Surgères	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
4		Rue de Surgères	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
6		Rue de Surgères	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
8		Rue de Surgères	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
311		Rue des Roseaux	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
139		Route de la Plage	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
276		Route de la Plage	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
278		Route de la Plage	Naussac	48300	Naussac-Fontanes
173		Chemin des Pascals		48300	Naussac-Fontanes
268		Chemin des Pascals		48300	Naussac-Fontanes
		Chemin de la Nouchitte	Sinzelles	48300	Naussac-Fontanes

## 6) Voirie 2022

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période de 2022-2025. Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que les projets de travaux de voirie communale ont été retenus à la contractualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de voirie communale 2022 pour un montant de 131 101.18 € TTC;

SOLLICITE le Conseil départemental à hauteur de 30 373 € de subvention comme défini dans le contrat territorial 2022-2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

## 7) Subventions accordées aux associations

Au regard des demandes de subventions formulées par diverses associations auprès du Maire, selon le principe de l'octroi aux associations présentant un « intérêt communal » le conseil municipal, accorde les sommes suivantes : 10

- 500 € au Hand Ball Club Langogne Lafayette (A l'unanimité des votants).
- 1500 € au Moto Club Moto Verte Haute Lozère : (A l'unanimité des votants).

### **8) Attribution d'un lot du lotissement des Crouzettes à Mr et Mme Marin**

**Vu** que les travaux de viabilisation du lotissement des lotissements Communaux de la Lachamp et des Crouzettes sont achevés.

**Vu** que le prix de vente a été fixé par le conseil municipal en date du 07 Octobre 2021 de la façon suivante :

**Lot des Crouzettes : 28 € par mètre carré cessibles**

**Vu** la demande reçue ce jour par Mr le Maire,

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'attribution du lot.

**Le conseil municipal, après délibération :**

**-Décide** d'attribuer le lot de la façon suivante :

**Lotissement des Crouzettes :**

Lot N°1 (Superficie 951 M<sup>2</sup>) : Mr et Mme Marin André et Martine (à l'unanimité)

**-Adopte à l'unanimité** le cahier des charges présenté ce jour par Mr le Maire,

**-Autorise à l'unanimité** Mr le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes autres pièces nécessaires pour la vente du lot.

### **9) Questions diverses**

Monsieur le maire indique pour information au conseil municipal :

- Suite à une négociation initiée par la commune entre ENEDIS et le SDEE de la Lozère, ENEDIS accepte d'enfouir la ligne électrique qui longe le barrage de Naussac depuis le Mas de Chabanette.
- La commune inaugurera le « parcours historique » de Naussac le 24 Juillet 2022 à 11h30, jour de la fête du village.
- L'apéritif offert à l'occasion de la fête de Fontanes (3<sup>e</sup> Dimanche de Septembre) sera reconduit suite à deux années d'interruption liées à la crise sanitaire.

**Actes rendus exécutoires**

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus**

**Après envoi en Préfecture Le : 10 Juin 2022**

**Pour extrait certifié conforme et publication Le : 10 Juin 2022**

**Au registre sont les signatures.**

**Le Maire  
BRUN Jean-Louis**